

SEJOUR A L'ETRANGER

LISTE DES ANNEXES REQUISES

Les annexes requises doivent impérativement être remises au plus tard 1 mois avant le début de la mission (à l'exception du document repris au point 5 qui doit être transmis immédiatement).

Après validation du formulaire, le F.R.S.-FNRS vous enverra un courriel reprenant toutes les informations pratiques et relatives à votre candidature (accès à E-Space, chargement des documents).

Vous pourrez, via votre page E-Space, télécharger les documents non transmis via le formulaire afin de compléter votre demande de financement.

1. Avis motivé du chef de service/promoteur^(*) (modèle en annexe) (cfr Article 6 du règlement)

(Pour les doctorants, préciser l'intérêt que présente cette mission dans l'accomplissement des travaux de recherches effectués en vue de l'obtention du diplôme de docteur)

2. Attestation officielle de l'Institution d'accueil acceptant de recevoir le demandeur pendant la période envisagée

3. Attestation de la Bibliothèque royale de Belgique certifiant que cette Institution n'est pas en mesure de donner en lecture les documents en cause
(Uniquement pour les demandes introduites pour la consultation d'archives ou la visite de bibliothèques)

4. Estimation du prix ou réservations effectuées pour le déplacement

(Seuls sont pris en compte les frais d'avion/train du lieu de départ en Belgique à l'aéroport ou la gare du pays de destination où se déroule le séjour, les frais de déplacement sur place n'étant pas couverts excepté dans le cadre d'un séjour (forfait du per diem))

5. Copie de l'autorisation de l'institution concernant la poursuite de certaines activités d'enseignement et/ou de recherches

(Pour les personnes ayant atteint l'âge de la retraite au moment de la mission, et ce jusqu'à 5 ans après la prise effective de la retraite)

^(*) Avis motivé du promoteur pour les doctorants bénéficiant d'une bourse du F.R.S.-FNRS, du FRIA ou du FRESH et les Chargés de recherches du F.R.S.-FNRS